

CANADA  
Territoires du Nord-Ouest }  
REGINA.

TRIBUNAL DU MAGISTRAT STIPENDIAIRE.

LA REINE

vs.

LOUIS RIEL

*mis en accusation pour haute trahison, en vertu de l'Acte des  
Territoires du Nord-Ouest, 1880.*

AUDIENCE DU 20 JUILLET, 1885:

Le tribunal entre en séance à 11 h. a.m.

M. le JUGE RICHARDSON.—Je dois vous annoncer que M. Henry LeJeune m'est adjoint comme magistrat pour le procès qui va s'instruire; M. Dixie Watson est le greffier, et MM. Wallace Maclean, J. S. Monahan, James T. Parkes et F. R. Marceau, sont les sténographes officiels.

M. le shérif, veuillez déposer le mandat?

Le mandat est remis par le shérif au greffier, qui lit le rapport et appelle la liste des jurés.

Son Honneur M. le JUGE RICHARDSON.—Que le greffier ouvre la cour.  
Le greffier déclare la cour ouverte.

M. le JUGE RICHARDSON.—M. le shérif, veuillez amener le prévenu.  
Le prévenu est amené et mis au banc des accusés.

M. le JUGE RICHARDSON. Louis Riel, vous a-t-on fourni copie de l'acte d'accusation, de la liste des jurés et du nom des témoins de la poursuite?

Le PRÉVENU. Oui, Votre Honneur.

M. le JUGE RICHARDSON.—Mettez le prévenu en accusation.

Le greffier lit l'acte d'accusation en ces termes:

“ Le sixième jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur 1885, en la ville de Regina, Territoires du Nord-Ouest, devant moi, Hugh Richardson, Ecr., un des magistrats stipendiaires des Territoires du Nord-Ouest ayant juridiction criminelle en vertu des dispositions de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1880.

LOUIS RIEL vous êtes accusé sous serment devant moi, comme suit:

La plainte d'Alexander David Stewart, de la ville de Hamilton, en la province de l'Ontario, Puissance au Canada, chef de police, reçue le sixième jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur 1885, devant le soussigné, un des magistrats stipendiaires de Sa Majesté dans et pour lesdits Territoires du Nord-Ouest du Canada, déclare

1. “ Que Louis Riel étant un sujet de Notre Souveraine Dame la Reine, sans tenir compte des devoirs de son allégeance, et sans craindre Dieu dans son cœur, mais étant mu et séduit par l'inspiration du démon, comme un traître envers notre dite Dame la Reine, et abandonnant l'allégeance, la fidélité et l'obéissance que tout véritable et fidèle sujet de